



PROGRAMME : FORMATION du Dirigeant

Doit être remis au stagiaire avant son inscription définitive (article L. 6353-8 du code du travail)

1 Public : Dirigeant d'entreprise, d'établissement ou d'organisme de formation.

Formation fortement recommandée par la CARSAT d'Aquitaine pour le dirigeant d'établissement, d'entreprise ou d'organisme de formation (ou son représentant) qui souhaite former un formateur PRAP, ou souhaite former des acteurs PRAP.

2 Objectifs :

1/ Se situer dans :

- Identification les différents enjeux de la prévention des risques professionnels de son établissement, entreprise

- Dans l'importance des risques liés à l'activité physique

- La reconnaissance des enjeux, suite à un repérage et diagnostique ainsi déterminer les objectifs à atteindre

2/ Comprendre la démarche prévention, son fonctionnement et son suivi

3/ Pertinence en interne d'une organisation de :

- Choix du/des formateur(s) PRAP

- Comment organiser les formations dans le temps et leurs suivis

Les périodes choisies

4/ En fonction des différents paramètres de d'établissement ou l'entreprise, initier et développer un projet de prévention des Risques Professionnels dans son entreprise ou son établissement.

Manager la Santé et Sécurité au Travail de son entreprise, établissement.

3. Contenu :

1 Présentation

2 Situer son entreprise dans la démarche PRAP

« Les enjeux : Humains Economiques et Juridiques »

3 Démarche prévention dans sa globalité et son articulation

4 Démarche prévention : le projet pour mon entreprise

« Tableaux de bord »

5 Gain pour l'entreprise

6 Construction d'une trame de projet de prévention des Risques Professionnels pour l'établissement ou l'entreprise.



Durée : 7 h



Lieu : Interne organisme de formation



Groupe : de 3 à 10 personnes



Attestation de validation des acquis



Validité à vie



Carte d'identité obligatoire

5. Moyens pédagogique :

5.1 Logistique :

Une salle adaptée à la formation Un nombre suffisant de chaises afin d'en avoir une par personne.

5.2 Matériels pédagogiques :

Conformément aux documents de références élaborés par l'INRS

5.3 Matériel de formation :

Ordinateur

portable/Vidéoprojecteur/Ecran-

Tableau/feutres.

Documentation

5.4 Méthodes pédagogiques :

Heuristique, démonstrative, applicative et mixte heuristique et applicative afin de permettre dirigeant de comprendre la démarche de prévention

6. Personnel Pédagogique :

Formatrice formée et certifiée par la CARSAT et l'INRS

4. Méthodes pédagogiques : Pédagogie commentative, explicative, justificative, démonstrative, interrogative, brainstorming, reproductive et corrective, afin de permettre dirigeant de comprendre la démarche de prévention.

CF 07-19

www.caroleformation.fr

4 B Route de Loiseau - 33126 FRONSAC - Tél : 06 10 74 41 03 - caroleformation@free.fr

Siret : 531 358 794 00034 - APE : 8559A - Centre de formation enregistré sous le n° : 72 33 08352 33

TVA non applicable suivant l'article 293 Bdu CGI « Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté »



N° datadock : 0029904